

---

## AVIS D'APPROBATION D'UNE ENTENTE DE RÈGLEMENT

9415-8441 Québec inc. c. WHC Solutions en ligne inc., n° 500-06-001162-219

---

**Veillez lire attentivement cet avis puisqu'il pourrait avoir une incidence sur vos droits**

### **Objet**

Une entente de règlement (ci-après « **l'Entente** ») a été conclue dans le cadre d'une action collective au Québec concernant la panne du service d'hébergement web ayant touché WHC Solutions en ligne inc. (ci-après « **WHC** ») et ses clients le 28 août 2021.

Le 30 novembre 2023, l'Entente a été approuvée par la Cour supérieure du Québec.

### **Qu'est-ce qui est prévu par l'Entente?**

Aux termes de l'Entente, WHC accepte de verser aux Membres du Groupe des Crédits directement dans leur compte auprès de WHC, et ce, sans processus de réclamation. La valeur totale des Crédits octroyés sera de **519 927,97 \$**. Les Crédits n'auront aucune date d'expiration et pourront être utilisés, en totalité ou partiellement jusqu'à épuisement de leur valeur totale, pour tout achat auprès de WHC. Ils seront non transférables, non remboursables et non convertibles en argent.

Le montant total des Crédits sera réparti et alloué aux différents Membres dont les Comptes ont été affectés par la Panne, en fonction du prix mensuel payé pour le service d'hébergement web pour chaque Compte au moment de la Panne multiplié par le nombre de mois de Crédits convenu pour le serveur sur lequel était hébergé ce Compte. Le nombre de mois de Crédits pour chaque serveur est convenu comme suit, pour tenir compte de la durée variable pendant laquelle les différents serveurs ont été touchés par la Panne :

<b>Serveur</b>	<b>Mois</b>	<b>Valeur totale</b>	<b>Moyenne des Crédits par Membre</b>
Clark	9,0	141 061,94 \$	72,27\$
Bishop	9,0	83 883,14 \$	70,68\$
Drummond	9,0	138 889,79 \$	74,23\$
Acadie	5,6	24 841,65 \$	50,54\$
Bernard	5,6	23 493,79 \$	56,26\$
Atwater	1,5	20 407,20 \$	10,36\$
Rachel	1,5	25 893,76 \$	19,26\$
Peel	1,5	24 070,92 \$	10,77\$
Beaubien	1,5	21 200,82 \$	12,41\$
Rev	4,0	10 085,12 \$	197,77\$

Serveur	Mois	Valeur totale	Moyenne des Crédits par Membre
Rev2	1,0	2 345,41 \$	45,99\$
Decarie	1,0	3 754,43 \$	9,84\$
TOTAL		519 937,97 \$	

De plus, WHC accepte de payer un montant total de **120 000,00 \$** aux Membres qui ont exceptionnellement requis les services d'un tiers durant la Panne et en raison de celle-ci, pour des services rendus par un tiers dans le but d'assurer la continuité de l'activité d'un site Web du Membre affecté par la Panne, et qui soumettront une réclamation valide accompagnée des preuves nécessaires (ci-après « **Remboursement** »).

Enfin, WHC accepte de payer les frais d'administration de l'Entente, ainsi que les honoraires juridiques, les débours et les taxes applicables des Avocats du Groupe.

### **Qui est visé par l'Entente?**

L'Entente s'applique à toutes les personnes dont la situation correspond au Groupe suivant : « Toutes les personnes qui sont clientes de WHC ayant des comptes sur des serveurs qui ont été touchés par la panne du 28 août 2021. »

### **Comment participer à l'Entente?**

Vous n'avez aucune démarche à accomplir afin de bénéficier des Crédits. WHC versera directement vos Crédits dans votre compte auprès de WHC.

Pour bénéficier d'un Remboursement, vous devrez toutefois soumettre un Formulaire de réclamation dûment rempli accompagné des pièces justificatives nécessaires à l'Administrateur des réclamations **par courriel, par courrier ou par messenger** au :

**MATSON, DRISCOLL & DAMICO LTD**  
**JURICOMPTABLES / FORENSIC ACCOUNTANTS**  
 À l'attention de : Ephraim Stulberg  
 625 Avenue du Président Kennedy, Bureau 1015  
 Montréal, Québec H3A 1K2  
 Courriel : [classactionsettlement@mdd.com](mailto:classactionsettlement@mdd.com)

**Tout Formulaire de réclamation doit parvenir à l'Administrateur des réclamations au plus tard le 31 janvier 2024.**

### **Pour de plus amples renseignements**

Si vous avez des questions au sujet de l'Entente ou souhaitez obtenir des copies des documents de règlement, dont l'Entente et les pièces connexes, vous pouvez consulter le site web du règlement au <https://lambertavocats.ca/recours-collectif-whc> ou communiquer avec les Avocats du Groupe à l'adresse suivante :

Jimmy Ernst Jr. Laguë Lambert  
Lambert Avocats  
1111, rue Saint-Urbain, #204  
Montréal (Québec) H2Z 1Y6  
Téléphone : 514 526-2378  
Télécopieur : 514 878-2378  
Courriel : [jlambert@lambertavocats.ca](mailto:jlambert@lambertavocats.ca)

Le présent Avis contient un résumé de certaines modalités de l'Entente. En cas de conflit entre le présent Avis et l'Entente, les modalités de l'Entente ont préséance.

***Le contenu et l'envoi du présent Avis ont été autorisés par la Cour supérieure du Québec***